



Signature

Modification(s) journalière(s) exceptionnelle(s)

Date :

Nom, prénom en classe de

- N'ira pas à la cantine alors qu'il est inscrit
- Ira à la cantine alors qu'il n'est pas inscrit

- N'ira pas à la garderie du soir/ à l'étude surveillée alors qu'il est inscrit
- Ira à la garderie du soir/ à l'étude alors qu'il n'est pas inscrit
- Elémentaire uniquement : Sortira seul

Attention ce document doit être remis le matin du jour du changement au personnel municipal de l'école, sans cela votre enfant restera OU PAS à la cantine et/ou dans le mode de garde périscolaire comme vous l'avez préalablement inscrit (pas de sortie possible avant l'heure prévue)

Les prestations annulées hors des délais prévus ne sont pas remboursables, les prestations ajoutées hors délais prévus seront facturées au tarif initial auquel sera ajoutée la pénalité prévue.



Signature

Modification(s) journalière(s) exceptionnelle(s)

Date :

Nom, prénom en classe de

- N'ira pas à la cantine alors qu'il est inscrit
- Ira à la cantine alors qu'il n'est pas inscrit

- N'ira pas à la garderie du soir/ à l'étude surveillée alors qu'il est inscrit
- Ira à la garderie du soir/ à l'étude alors qu'il n'est pas inscrit
- Elémentaire uniquement : Sortira seul

Attention ce document doit être remis le matin du jour du changement au personnel municipal de l'école, sans cela votre enfant restera OU PAS à la cantine et/ou dans le mode de garde périscolaire comme vous l'avez préalablement inscrit (pas de sortie possible avant l'heure prévue)

Les prestations annulées hors des délais prévus ne sont pas remboursables, les prestations ajoutées hors délais prévus seront facturées au tarif initial auquel sera ajoutée la pénalité prévue.



Signature

Modification(s) journalière(s) exceptionnelle(s)

Date :

Nom, prénom en classe de

- N'ira pas à la cantine alors qu'il est inscrit
- Ira à la cantine alors qu'il n'est pas inscrit

- N'ira pas à la garderie du soir/ à l'étude surveillée alors qu'il est inscrit
- Ira à la garderie du soir/ à l'étude alors qu'il n'est pas inscrit
- Elémentaire uniquement : Sortira seul

Attention ce document doit être remis le matin du jour du changement au personnel municipal de l'école, sans cela votre enfant restera OU PAS à la cantine et/ou dans le mode de garde périscolaire comme vous l'avez préalablement inscrit (pas de sortie possible avant l'heure prévue)

Les prestations annulées hors des délais prévus ne sont pas remboursables, les prestations ajoutées hors délais prévus seront facturées au tarif initial auquel sera ajoutée la pénalité prévue.
